



L'AJOUT Municipal

Présentement au Baluchon :

L'HIVER DANS TOUTE SA SPLENDEUR !



Photo : Nancy Morin


Dans ce numéro :

- Quelles sont vos opinions ?
- Des végétaux comestibles ?
- Un emploi à la Municipalité ?

Saint-Paulin
Une municipalité plus
attentive aux personnes

2873, rue Laflèche, Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0

Tél. : 819 268-2026 | Téléc. : 819 268-2890 | municipalite@saint-paulin.ca

www.saint-paulin.ca 



CONSEIL MUNICIPAL
PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES

Mercredi, le 3 mars 2021
Mercredi, le 7 avril 2021

SOMMAIRE

Règlementation d'urbanisme.....	p. 3
Un emploi pour toi à la Municipalité ?.....	p. 6
Sondage pour tous les citoyens.....	p. 7
De la suite dans les idées.....	p. 10
Les séances de notre Conseil municipal.....	p. 15
Bibliothèque municipale.....	p. 25
Club FADOQ <i>Joie de Vivre</i>	p. 26
Maison de Jeunes «Au Bout du Monde».....	p. 27
La page des capsules ponctuelles.....	p. 29
Calendrier des collectes.....	p. 30
Recensement 2021.....	p. 31

COVID-19

Veillez prendre note que le Centre multiservice Réal-U.-Guimond est présentement fermé.

Les activités des différents organismes, les cours, les ateliers et autres sont suspendus et ce, jusqu'à nouvel ordre. Il demeure toutefois possible de se prévaloir des services de la bibliothèque municipale mais l'accès aux rayons n'est pas possible. Pour information sur la bibliothèque : 819 268-2425.

Pour toute autre information, veuillez contacter le bureau municipal au 819 268-2026.



Saint-Paulin

HEURES D'OUVERTURE BUREAU MUNICIPAL

En raison des mesures sanitaires en vigueur,
le bureau municipal fermera à 19 h les jeudis soirs,
au lieu de 20 h, et ce jusqu'à nouvel ordre.

STATIONNEMENT D'HIVER

Jusqu'au 1er avril 2021
inclusivement, il est interdit
de stationner un véhicule
sur un chemin public,
entre 23 h et 7 h,
sur tout le territoire de la
Municipalité

L'AJOUT Bulletin municipal bimestriel de Saint-Paulin
Août - Octobre - Décembre - Février - Avril - Juin
Municipal PROCHAINE DATE DE TOMBÉE :
29 MARS 2021

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021.



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal doit être suspendue ou remplacée, et le Conseil, par décision peut ainsi suspendre ou remplacer la consultation publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Lors de sa séance à tenue huis clos par téléconférence le mercredi 6 mai 2020, le Conseil a décidé de remplacer les assemblées publiques de consultation sur les modifications des règlements d'urbanisme, ainsi que sur les demandes de dérogation mineure, par une consultation écrite selon les procédures suivantes :

- Description du projet devant faire l'objet d'une assemblée, mais qui fait l'objet d'un appel de commentaires écrits;
- Visualisation de la présentation détaillée du projet qui est diffusée à l'adresse suivante : saint-paulin.ca/municipal/projets-de-reglements-municipaux ou saint-paulin.ca/derogations-mineures;
- Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pour une période de 15 jours suivant la publication de l'avis.

Ainsi, la **présente consultation écrite** se tient à partir de la publication du présent avis public, ce lundi 8 février 2021, et ce pour les prochains 15 jours. Ce délai de 15 jours permet aux citoyens qui le désirent de transmettre par écrit leur(s) commentaire(s) sur les dispositions contenues aux projets de règlements de modification des règlements d'urbanisme identifiés plus bas. Les commentaires écrits doivent être transmis par courrier à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Paulin, 2873, rue Laflèche, Saint-Paulin, J0K 3G0 ou par courriel : municipalite@saint-paulin.ca. À la suite de cette consultation écrite, lors de la séance ordinaire du 3 mars 2021 du Conseil municipal qui sera tenue à huis clos, les membres du Conseil prendront la décision de poursuivre la procédure de modification des règlements visés en apportant ou non des ajustements selon les commentaires émis sur les documents suivants :

PREMIER (1er) PROJET DE RÈGLEMENT NO. 275 « CONSTITUANT LA PREMIÈRE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE RÉVISÉ NO. 252 »

Ce 1er projet, comportant des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, concerne :

- Des modifications à certaines dispositions, suite à l'application, pour les rendre plus claires tels que certaines définitions de terme, de bien identifier le fonctionnaire désigné, l'entreposage des abris temporaires et autres;
- Des modifications des marges dans certaines zones, suite à l'application, pour les rendre plus adaptées au milieu et éviter des situations problématiques ou une gestion en droit acquis;
- Des modifications touchant ou permettant ou encadrant les terrasses commerciales temporaires, les enclos pour chiens, la notion de chenil et de refuge pour animaux, les dérogations en plaine

inondable, l'encadrement professionnel pour les travaux dans le littoral des cours d'eau, les animaux récréatifs selon les secteurs, et autres modifications pour actualiser le règlement de zonage;

- Des modifications pour s'ajuster ou se conformer à des dispositions ou des normes émanant d'autres organismes municipaux ou gouvernementaux (par exemple : MRC, MTQ) : tel que la largeur des accès sur les chemins de niveau supérieur ou les travaux en secteurs boisés ou dans le littoral;
- Des modifications pour permettre les thermopompes dans les cours latérales pour éviter une gestion en droit acquis ou par dérogation mineure à répétition;
- Des modifications relatives à une zone de son Parc Industriel pour la configuration de la zone-tampon entre le Parc Industriel et les zones résidentielles;
- Des modifications pour introduire des dispositions pour la préservation du couvert boisé dans les secteurs de développement résidentiel des zones 1312-Id (rang des Allumettes), 1203-Rpr (Ouest du Lac-Bergeron), 503-Rar et 504-Rar (les 2 dans le périmètre urbain du Canton d'Hunterstown).

Il est possible de consulter, à l'adresse suivante : saint-paulin.ca/municipal/projets-de-reglements-municipaux, une présentation plus détaillée de tout le premier projet.

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 276 « CONSTITUANT LA PREMIÈRE MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME RÉVISÉ NO. 251 »

Ce projet, ne comportant pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, concerne :

- Des modifications à certaines orientations et objectifs, suite à la modification du règlement de zonage no. 253 par le 1er projet de règlement no. 275, pour assurer la conformité entre les 2 outils de planification d'urbanisme;
- Des modifications touchant les objectifs de préservation du couvert boisé pour ceux dans les secteurs en développement résidentiel en milieu naturel;
- Des modifications relatives à l'affectation industrielle de son Parc Industriel pour la configuration de la zone-tampon entre le Parc Industriel et les affectations résidentielles.

Il est possible de consulter, à l'adresse suivante : saint-paulin.ca/municipal/projets-de-reglements-municipaux, une présentation plus détaillée de tout le projet.

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 277 « CONSTITUANT LA PREMIÈRE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT RÉVISÉ NO. 253 »

Ce projet, ne comportant pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, concerne :

- Des modifications à certaines dispositions, suite à l'application, pour les rendre plus claires tels que de bien identifier le fonctionnaire désigné, ou une concordance entre le texte et le dessin d'une disposition;
- Des modifications pour apporter des précisions relatives aux dispositions de la profondeur des lots dans les secteurs desservis, à la fois, par des réseaux d'aqueduc et d'égout localisés dans le corridor ou le couloir riverain de 100 mètres d'un cours d'eau;

- Des modifications pour préciser, selon les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, que cette notion de corridor riverain en lotissement s'applique uniquement pour un cours d'eau à débit permanent et non à débit intermittent contrairement aux dispositions de protection des rives incluses au règlement de zonage no. 252.

Il est possible de consulter, à l'adresse suivante : saint-paulin.ca/municipal/projets-de-reglements-municipaux, une présentation plus détaillée de tout le projet.

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 278 « CONSTITUANT LA PREMIÈRE MODIFICATION DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF (permis et certificats) RÉVISÉ NO. 255 »

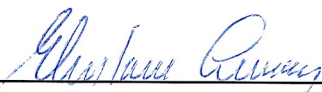
Ce projet, ne comportant pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, concerne :

- Des modifications à certaines dispositions, suite à l'application, pour les rendre plus claires tels que de bien identifier le fonctionnaire désigné;
- Des modifications pour apporter aux dispositions des permis et certificats pour différencier les types de travaux de rénovation obligeant un certificat d'autorisation des travaux ne demandant qu'une déclaration, pour alléger la procédure de traitement (par exemple : réfection du toit par un matériel du même type que celui présent);
- Des modifications pour changer l'obligation d'un certificat de localisation sur les fondations franchement érigées d'un bâtiment principal par un projet d'implantation et un certificat d'implantation avant l'excavation;
- Des modifications pour introduire, tout comme au règlement de zonage no. 252, les conditions d'émission d'un permis pour les secteurs voués au développement résidentiel sous couvert boisé dans les zones visées;
- Des modifications pour les demandes relatives aux travaux de drainage agricole impliquant des travaux au fond du cours d'eau récepteur et des ponceaux routiers;
- Des modifications pour faire les liens avec la réglementation régionale sur les travaux touchant le littoral dont la stabilisation des rives. L'intervention d'un ingénieur sera nécessaire pour une telle demande pour des travaux de stabilisation des rives.

Il est possible de consulter, à l'adresse suivante : saint-paulin.ca/municipal/projets-de-reglements-municipaux, une présentation plus détaillée de tout le projet.

La consultation écrite porte exclusivement sur les différents articles des projets de règlements de modification numéros 275, 276, 277 et 278. Toute intervention de nature autre ne sera pas retenue pour l'évaluation du dossier.

Donné à Saint-Paulin ce huitième jour de février deux mille vingt-et-un.



Ghislain Lemay, secrétaire-trésorier



Saint-Paulin

UN EMPLOI POUR TOI À LA MUNICIPALITÉ ?

La Municipalité de Saint-Paulin souhaite constituer une banque de candidatures de personnes qui se verraient bien occuper un poste de **journalier aux travaux publics**.

Dans l'éventualité où des postes s'ouvriraient prochainement, il serait bien avantageux de se faire connaître rapidement pour quiconque cela intéresse !

Pour en connaître plus sur la nature du poste concerné, les compétences recherchées et les conditions de travail, prière de s'adresser au bureau municipal, 2873, rue Lafèche / 819 268-2026.

**Vous connaissez une personne qui pourrait être intéressé(e) ?
Montrez-lui ce message !**

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec

Québec



Covid-19

Vous vivez une situation difficile en lien avec la pandémie de COVID-19 ? Vous, ou un proche, présentez des symptômes anxieux ou dépressifs ? Vous vivez de l'isolement, des problèmes conjugaux, familiaux, financiers ou autres? En parler pourrait vous aider.

Venez rencontrer une intervenante psychosociale du CIUSSS MCQ

En formule sans rendez-vous

Au point de services du CLSC St-Paulin

Mercredi 20 Janvier 2021 de 13h à 16h

Lundi 15 Février 2021 de 13h à 16h

Mercredi 17 Mars 2021 de 13h à 16h

Mercredi 14 Avril 2021 de 13h à 16h

Si votre situation nécessite une intervention immédiate ou que vous avez besoin de soutien, il est possible de communiquer avec Info-Social 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 en composant le 811 option 2 ou de vous présenter au CLSC au 41 Boulevard Comtois, Louiseville, sans rendez-vous du lundi au vendredi entre 8h et 16h ou en composant le 819-228-2731 poste 2107 et 2108. Service gratuit et confidentiel. **Veillez noter que le port du masque est obligatoire.**



SONDAGE POUR TOUS LES CITOYENS

Au cours des dernières années, la Municipalité s'est intéressée de près à votre opinion et à vos idées. Pensons notamment aux forums publics pour élaborer des plans stratégiques de développement. Il y a aussi eu le *Brunch du Citoyen* et des consultations sur l'avenir de l'église, sur le développement des terrains de loisirs, etc... À celles et ceux qui y ont participé, de nouveau, vous êtes remercié(e)s.

Votre Conseil municipal souhaite néanmoins vous solliciter une nouvelle fois. En vrai, le problème qui se pose actuellement au sein de l'organisation municipale ne concerne pas « Quoi faire ? »; nous avons tellement reçu d'idées intéressantes de votre part.

Avec l'envergure des attentes exprimées, parfois contradictoires dans leurs orientations, les délais encourus étaient malheureusement inévitables. Le nouveau problème qui s'est manifesté concerne plutôt « **Comment structurer et réaliser les projets dans le respect des idées recueillies ?** ».

C'est avec cette question en tête que nous vous invitons à répondre à ce court questionnaire, de façon anonyme si vous le souhaitez, avant le 26 février 2021. [Il est également disponible en ligne sur le site Internet de la Municipalité.](#) Une boîte scellée est à votre disposition, pour y déposer vos réponses sur papier, dans la salle d'attente devant la réception du bureau municipal.

Selon vous, comment envisager l'orientation à suivre pour développer Saint-Paulin ?

***Considérant l'église et les autres bâtiments municipaux, les espaces publics, les loisirs, le développement touristique, ... comment intégreriez-vous tous ces éléments en un seul projet directeur de développement ? ...
Ou bien les traiteriez-vous séparément et pourquoi ?***

Est-ce que le Conseil municipal devrait mandater un comité spécifiquement formé afin de piloter un ou des projets, comme l'église et les terrains de loisirs par exemple ? C'est-à-dire un comité de personnes dédiées à travailler intensivement au financement et à la réalisation des projets, à faire des choix parfois difficiles, ...

Quand on considère le développement de Saint-Paulin au sens large, quelles places doivent occuper respectivement les intérêts privés et publics ? Est-ce que des terrains et bâtiments appartenant à la Municipalité pourraient accueillir et héberger des projets privés ? Et à l'inverse ?

Cela étant dit, nous sommes également conscients que les idées évoluent et se brassent sans cesse. Si vous le souhaitez, énoncez et / ou réitérez vos idées quant à ce qui pourrait être réalisé à Saint-Paulin.

C'est avec plaisir et intérêt que nous accueillons vos réponses. Si vous le souhaitez et / ou si vous aimeriez participer à la réalisation de projet(s), vous pouvez nous indiquer votre nom et numéro de téléphone sur les lignes à cet effet ci-dessous. Souhaitons-nous de belles réalisations !



AVIS DE RECHERCHE

Responsable
de service de garde
en milieu familial



Devenir Responsable de service de garde en milieu familial :

- Permet d'offrir un service de garde en milieu familial de qualité pour les enfants de 0-5 ans

Rémunération : 36,46 \$/jour/enfant + 10,97\$/jour/poupon

Avantages :

Travailleuse autonome
Soutien pédagogique sur demande
Soutien de l'agente de conformité

Soutien administratif
Prêt de matériel (Bacs/livres...)
Formations et rencontres annuelles

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le bureau coordonnateur

Téléphone : 819-268-4299, poste 0

Courriel : bc@gribouillis.ca

OÙ CONSULTER PENDANT LA PANDÉMIE DE LA COVID-19?

Besoin de consulter pour un problème de santé mineur
(Votre vie n'est pas en danger, mais vous devez consulter)

Besoin de consulter pour un dépistage

Besoin de consulter pour un problème psychosocial

Besoin de consulter pour une urgence



1 844 313-2029

Pour la situation ci-dessous, Marie et Alice seront dirigées vers un GMF ou une clinique médicale



- SANS symptômes d'allure grippale ou de gastroentérite;
- SANS médecin de famille.



Médecin de famille

Pour la situation ci-dessous, Zoé et Elliot seront dirigés vers leur GMF ou leur clinique médicale



- SANS symptômes d'allure grippale ou de gastroentérite;
- AVEC médecin de famille.



1 877 644-4545

Pour la situation ci-dessous, François et Camille seront dirigés vers la CDÉ (Clinique désignée d'évaluation)



- AVEC symptômes d'allure grippale ou de gastroentérite légers à modérés;
- AVEC ou SANS médecin de famille;
- En attente d'un résultat à un test COVID-19;
- Ayant reçu un résultat positif COVID-19 ou négatif AVEC symptômes.



1 877-644-4545

Pour se faire dépister, Maxime et Timothé compléteront l'outil d'autoévaluation et seront dirigés vers l'une des trois options ci-dessous



- Clinique désignée de dépistage;
- Clinique de dépistage mobile;
- Clinique désignée d'évaluation.



Info-social 811

Si Hélène ou Jake vivent une ou plusieurs des situations ci-dessous, ils doivent téléphoner à Info-social



- Anxiété;
- Stress;
- Idées suicidaires;
- Violence conjugale;
- Problème de consommation (alcool et drogue).



911 ou Urgence

- Votre vie est en danger ou vous avez besoin de soins urgents;
- Bébé de 3 mois et moins avec symptômes de la COVID-19;
- Difficulté à respirer, sensation d'essoufflement ou d'étouffement vous empêchant de parler.

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Québec

DE LA SUITE DANS LES IDÉES™

Avec le passage à l'année 2021, un changement est survenu dans l'organigramme du service de sécurité incendie de la Municipalité. La nomination d'un nouveau directeur s'est avérée nécessaire suite à l'annonce de la retraite de M. Luc Picotte, lequel est d'ailleurs chaleureusement remercié pour toutes les années au cours desquelles il a œuvré au sein de notre brigade.

C'est donc maintenant **M. Mathieu Leblanc** (photo) qui occupe la direction du service depuis le 1er janvier dernier. Étant déjà bien familier avec la brigade, lui qui y agit comme pompier depuis janvier 2014, son rôle consiste notamment à en gérer les ressources, à voir à la formation des membres, à combler les différents besoins administratifs et à assumer la responsabilité des opérations lors d'une intervention.



De plus, il est responsable de faire appliquer les règlements municipaux en matière de prévention des incendies. Et, à titre de rappel, une partie de la responsabilité vous revient à cet égard. **Vous devez obligatoirement compléter une demande de permis de brûlage avant de faire un feu à ciel ouvert.** Ainsi, au besoin, veuillez donc communiquer avec M. Leblanc au 819 268-2026, poste 2740.

C'est assurément avec beaucoup d'enthousiasme que, récemment, les élèves de l'école des Vallons ont pu bénéficier de **belles pistes de ski de fond** pour lors du cours d'éducation physique (photo).

Ces pistes, tracées sur le terrain du Petit-Galet qui est tout juste collé sur la cour d'école, sont l'oeuvre de **M. Régis Lessard**. Remercions-le chaleureusement pour sa disponibilité et son geste ayant apporté « un petit plus » à toute notre communauté.



Source : www.facebook.com



Photo: Claudia Fortier - Source: courrierfrontenac.qc.ca

Démarrant dans l'immédiat, un projet vous est maintenant proposé par la Municipalité, lequel possède toutes les dimensions susceptibles d'intéresser les citoyens ayant le pouce vert et l'esprit communautaire aiguisé.

Plusieurs sont sûrement familiers avec le concept des *Incroyables Comestibles*, « un mouvement mondial d'innovation sociale [...], visant à créer une abondance gratuite de nourriture à partager pour tous, dans une démarche d'autonomie alimentaire locale, saine, durable, engagée et inclusive » (réf. Wikipedia). C'est exactement ce qui est appelé à se développer chez nous.

La Municipalité cherche donc à démarrer, structurer et outiller un comité réunissant des personnes bénévoles désireuses de réaliser, entretenir et récolter des îlots de végétaux comestibles, situés à proximité de l'église et de l'hôtel de ville, lesquels demeureront accessibles en libre-service.

L'idée vous charme ? Faites-vous connaître !



Crédit : Luc Lavergne - Source : mrc-maskinonge.qc.ca

Par l'intermédiaire de la MRC de Maskinongé, nous avons appris que la saint-paulinoise **Mme Nadège St-Arnaud** (photo), artiste en danse, a vu le projet collectif intitulé *Le temps des fleurs*, auquel elle participe en tant qu'interprète et chorégraphe, être retenu dans le cadre du *Programme de partenariat territorial de la Mauricie* chapeauté par le *Conseil des arts et des lettres du Québec* (CALQ). Le projet, qui sera présenté en extérieur en 2021, bénéficiera donc d'un montant de 12 500 \$ pour sa réalisation.



Crédit: JFSA - Source : www.lechodemaskinonge.com

Comme l'a rapporté *L'Écho de Maskinongé*, le service technique de la MRC de Maskinongé a récemment procédé à l'installation d'une **station hydrométéorique permanente au niveau de la rivière du Loup**, sur un terrain municipal en bordure du chemin de la Belle-Montagne (photo).

Cette station de mesure, [faisant partie d'un groupe de six nouvelles stations](#), permettra une surveillance plus détaillée de la rivière ce qui, incidemment, permettra également d'améliorer les prévisions de crue et d'inondation. Une gestion intégrée du cours d'eau deviendra ainsi possible, devenant un outil précieux pour permettre aux autorités d'alerter les riverains, pour rendre les communautés riveraines plus résilientes.



Photo: Gracieuseté

C'est avec fierté qu'*Ambulance 22-22* inaugurerait le 2 février dernier avec ses employés - de manière virtuelle, bien entendu -, sa **nouvelle caserne** située au 1570, rue Lottinville (photos). À deux pas de l'ancien établissement qui était devenu désuet et exigu avec la venue de quarts de travail à l'heure et l'ajout de nombreux nouveaux équipements médicaux, cette construction de 2 500 pieds carrés au goût du jour offre un milieu de vie moderne et attrayant pour les paramédics.

Ces nouvelles installations spacieuses permettent de disposer l'équipement et les véhicules d'urgence de manière plus efficace. Adaptées aux besoins actuels, elles permettront un déploiement rapide et efficace pour répondre aux urgences aux quatre coins du territoire desservi. C'est donc toute la communauté et la population qui pourront bénéficier de ce projet novateur. **Félicitations !**



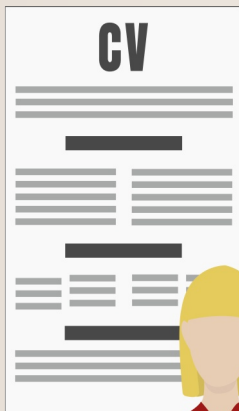
Photo: Gracieuseté

CAMP DE JOUR

Non sans raisons, les questions concernant la tenue d'un camp de jour à Saint-Paulin au cours de l'été 2021 commencent à être adressées au bureau municipal. Nous vous informons donc qu'avec la situation qui demeure incertaine, **aucune décision n'a été prise à l'heure actuelle.**

Bien que l'*Association des camps du Québec* (ACQ) ait fait part d'une communication qu'elle a reçue du ministère de l'Éducation, à l'effet que les préparatifs en vue de la saison 2021 des camps de jour pouvaient être entamés, la décision finale du Gouvernement sera annoncée ultérieurement et tiendra naturellement compte de l'état futur de la situation pandémique. Incidemment, les mesures qui pourraient devoir être mises en place ne sont pas plus connues pour l'instant.

Nous vous invitons donc à demeurer à l'affût des différents médias municipaux; une annonce sera faite dès que le portrait sera précisé.



Saviez-vous que la Municipalité considère qu'il est de sa responsabilité de jouer un rôle important en termes de développement du potentiel humain ?

Être en mesure d'offrir une première expérience d'emploi à un(e) jeune du territoire, ça fait partie des valeurs de l'organisation municipale. Tout comme accueillir de jeunes adultes qui cherchent à occuper un emploi temporaire tout en voulant se dépasser et avoir un impact positif en s'impliquant. C'est pourquoi, année après année, on dépose des projets aux instances gouvernementales afin de permettre à un maximum de personnes admissibles de vivre, ou d'ajouter à leur feuille de route, une expérience de travail temporaire qui se veut enrichissante bien évidemment !

L'avantage de travailler à la Municipalité ? C'est tout près de chez toi; pas de long voyage matin et soir. Puis, c'est la possibilité de mettre ton énergie et ton vouloir au profit d'une des meilleures causes : ton propre milieu de vie ! N'hésite surtout pas à nous faire part de ton intérêt dans les plus brefs délais... ■

Vous avez de la suite dans les idées ?

Contactez-nous pour nous raconter vos belles histoires !

communautaire@saint-paulin.ca

PROBLÈME D'ÉROSION

Fréquemment, lorsqu'il pleut, le cours d'eau Rivière-St-Louis gonfle très rapidement, ce qui inonde les concitoyens à proximité et accentue l'érosion des bandes riveraines

CAPSULE #1

PROBLÈME :

Ruissellement trop important

L'augmentation du nombre de constructions fait également augmenter le nombre de surfaces imperméables, comme l'asphalte par exemple. L'eau de pluie ne s'infiltre plus autant dans le sol. Un volume d'eau plus important emprunte donc directement le chemin vers le cours d'eau et le fait gonfler rapidement.

UNE SOLUTION :

Les alternatives à l'asphalte :
Le pavé en béton poreux par exemple

Solide :
Votre véhicule est supporté.

Poreux :
L'eau de pluie s'infiltre dans le sol et ruisselle moins.

Et ça peut être plutôt esthétique...



Source: blog.teralta-audemard.com

Petit geste individuel + Petit geste individuel + ... = Une communauté fière et riche



CRUE PRINTANIÈRE



LES RIVERAINS SONT PRÉPARÉS !

SUIVEZ L'ÉVOLUTION DU DÉBIT DE LA RIVIÈRE DU LOUP :

www.saint-paulin.ca/crue-printaniere



Les séances de notre Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020

Administration générale

1. La séance a été ouverte à 20 h 43 et se déroule en présentiel, mais en l'absence de public en raison de la situation sanitaire en vigueur. La séance est enregistrée et sera mise en ligne sur le site Internet de la Municipalité. Tous les élus sont présents.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 novembre, de la séance d'ajournement du 9 novembre et des séances extraordinaires du 16 novembre et du 27 novembre ont été adoptés à l'unanimité.
4. Un relevé de la correspondance reçue depuis la dernière réunion a été déposé.
5. Les comptes courants ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
6. Avis de motion a été donné par la conseillère madame Claire Boucher à l'effet que **le projet de Règlement no. 273, concernant notamment le budget municipal 2021 et la fixation des différents taux de taxes**, sera soumis au vote pour adoption lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020. Le projet de Règlement a été déposé par la même occasion.
7. Le directeur général a fait savoir qu'il n'a reçu aucune déclaration faite par un membre du Conseil pour l'année 2020 à l'égard de l'application de la **Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale** en vigueur.
8. Il a été résolu à l'unanimité d'**autoriser la fermeture du bureau municipal au public pendant la période des Fêtes**, soit à partir du 23 décembre 2020 à 15 h, et jusqu'au 4 janvier 2021, 10 h.
9. Le dépôt de deux demandes de subvention à soumettre à *Emploi d'Été Canada* pour des emplois temporaires au cours de l'été 2021 a été autorisé à l'unanimité.
10. Trois contrats distincts pour des **applications informatiques spécialisées pour le monde municipal**, et le soutien technique qui leur est relatif, ont été renouvelés pour l'année 2021 auprès de *PG Solutions inc.*, au coût total de 11 848 \$, taxes en sus.
11. En administration générale, il n'y avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Sécurité publique

12. Il a été résolu à l'unanimité **que la Municipalité de Saint-Paulin fasse partie du regroupement des services de sécurité incendie** de la MRC de Maskinongé.

13. Il a été résolu à l'unanimité de procéder à **l'achat d'équipements pour le service de sécurité incendie de Saint-Paulin**, soit deux habits pour combattre le feu, un casque et deux ensembles différents de 8 boyaux, le tout pour un total estimé de 7 880,36 \$, taxes nettes.
14. En information, madame la conseillère Claire Boucher, responsable du secteur de la sécurité publique, a mentionné que les différentes municipalités ont jusqu'au 20 décembre prochain pour signifier leur intérêt à prendre part au regroupement des services de sécurité incendie.

Transport

15. Il a été résolu à l'unanimité de rendre public **un avis concernant les opérations de déneigement**, demandant notamment aux citoyens de faciliter les opérations auprès de l'entrepreneur et des employés municipaux lesquels, à l'aide du tracteur, s'affairent à élargir les chemins en dégaugeant des trottoirs.
16. En information, le maire monsieur Claude Frappier a mentionné que le ministère des Transports a accusé réception de notre résolution du mois de septembre dernier concernant la problématique de vitesse excessive sur le rang Renversy.

Hygiène du milieu

17. Concernant **le site de recyclage des résidus verts**, il a été résolu à l'unanimité de renouveler l'entente avec la *Ferme Normand Bergeron enr.* pour l'année 2021 et ce, pour un coût de 575 \$, taxes en sus. Madame la conseillère Laurence Requilé, responsable du secteur, a remercié monsieur Bergeron pour le service qu'il rend.
18. Dans le dossier du prolongement de l'égout au secteur du Lac-Bergeron, il a été résolu à l'unanimité **d'attendre jusqu'au 16 décembre prochain avant d'accepter la réception définitive des ouvrages concernés à l'exception du poste de pompage**, car des problèmes sont survenus à des minipostes de pompage et qu'il y a lieu de voir si une entente pourra être obtenue à l'égard de ces problèmes.
19. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Alexis Samson, journalier du service des travaux publics, à suivre **la formation spécifique pour les opérateurs municipaux en assainissement des eaux**, d'une durée de dix (10) semaines plus deux (2) journées de pratique, pour un coût de 2 800 \$, taxes en sus.
20. En information, madame Requilé a mentionné que le ministère de l'Environnement nous a communiqué le montant des redevances pour l'élimination d'une tonne métrique de déchets pour l'année 2021, lequel sera indexé à 23,75 \$, soit 0,24 \$ de plus pour chaque tonne. Elle a continué d'encourager les citoyens à réduire la quantité de déchets envoyée à l'enfouissement pour contribuer à contenir les dépenses relatives.

Santé et bien-être des citoyens

21. Le conseiller monsieur Mario Lessard a signifié qu'il n'y avait pas de décision à prendre dans le secteur dont il est responsable, ni d'information à transmettre.

Aménagement, urbanisme et zonage

22. Il a été résolu à l'unanimité de procéder au versement de **la deuxième tranche de la subvention au Comité Industriel de Saint-Paulin pour l'année 2020**, au montant de 23 488,73 \$.
23. Il a été résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de notre technicien à l'aménagement et à l'urbanisme, monsieur Mario Dion, à **la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)** pour l'année 2021, au coût de 380 \$, taxes en sus.
24. Le conseiller monsieur André St-Louis, responsable du secteur, n'avait pas d'information à transmettre.

Culture et loisirs

25. Il a été résolu de **verser un montant de 10 000 \$ à l'O.T.J. St-Paulin inc. à titre de subvention pour l'année 2020.**
26. Par proposition unanime, il a été résolu de ne pas procéder à l'achat de livres pour la **bibliothèque municipale** pour l'année 2020, et de plutôt utiliser la somme équivalente pour l'achat de la chute à livres à l'usage des abonnés.
27. Il a été résolu qu'à l'égard des consignes énoncées par la Santé publique en ce qui concerne les patinoires extérieures, **la patinoire sera accessible cet hiver**, que lesdites consignes seront affichées sur les lieux et que les usagers devront les observer, **mais le local à l'intérieur du Centre multiservice Réal-U.-Guimond**, habituellement ouvert pour y chausser les patins, **sera quant à lui fermé.**
28. En information, le conseiller monsieur Jacques Frappier, responsable du secteur, est revenu sur le sujet de l'installation d'une chute à livres pour la bibliothèque municipale, à l'effet que Saint-Paulin fait partie des 27 municipalités rurales qui bénéficient d'une aide financière du ministère de la Culture et des Communications, obtenue par l'intermédiaire du *Réseau Biblio CQLM*.

Autres sujets

29. La séance ayant lieu à huis clos, il n'y a pas eu de parole au public. De plus, aucune demande ou question écrite n'est parvenue au Conseil.
30. Par vote unanime, à 20 h 55, la séance a été ajournée au mercredi 16 décembre, 19 h 30.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020

1. La séance a été ouverte à 19 h et se déroule en présentiel, mais en l'absence de public en raison de la situation sanitaire en vigueur. La séance est enregistrée et sera mise en ligne sur le site Internet de la Municipalité. La séance se déroule en l'absence de la conseillère madame Claire Boucher.

2. Cette séance extraordinaire a été convoquée conformément à la Loi **pour traiter l'adoption du Règlement no. 273** concernant les prévisions budgétaires 2021, le programme de dépenses en immobilisations 2021, 2022 et 2023, la fixation des taux de taxes foncières, la fixation des différentes compensations pour les services municipaux ainsi que les modalités de paiement.
3. Le maire, monsieur Claude Frappier, a résumé les faits saillants du Règlement no. 273.
4. **Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement no. 273.**
5. Par vote unanime, à 19 h 06, la séance extraordinaire a été levée.

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 16 DÉCEMBRE 2020

Administration générale

1. La séance, qui avait été ajournée le 2 décembre dernier, a été ouverte à 19 h 45 et se déroule en présentiel, mais en l'absence de public en raison de la situation sanitaire en vigueur. La séance est enregistrée et sera mise en ligne sur le site Internet de la Municipalité. La séance se déroule en l'absence de la conseillère madame Claire Boucher.
2. Des comptes ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
3. D'ici la tenue de la prochaine séance ordinaire, il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de comptes courants.
4. À titre informatif, le calendrier des séances du Conseil de la MRC pour l'année 2021 a été déposé, tout comme celui de son comité administratif.
5. À l'égard des nouvelles directives sanitaires émises la veille et en vigueur le lendemain 17 décembre, il a été résolu à l'unanimité que **tous les postes administratifs sont considérés comme étant essentiels au fonctionnement de la Municipalité**. De mesures seront prises à l'interne pour maximiser la distanciation physique entre les employés.
6. Il a été résolu à l'unanimité d'**embaucher monsieur André Rabouin, de Saint-Paulin, à titre d'employé occasionnel** se voyant confier principalement des tâches de déneigement. Il sera rémunéré 200 \$ par mois entre décembre et avril inclusivement.
7. En administration générale, il n'y avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Sécurité publique

8. Il a été résolu à l'unanimité d'**embaucher monsieur Mathieu Leblanc, de Saint-Paulin, à titre de directeur du service de sécurité incendie**, effectif au 1er janvier 2021. Il sera rémunéré selon la politique salariale en vigueur pour les cadres et il devra suivre la formation requise.
9. Pour le secteur de la sécurité publique, et en l'absence de la conseillère responsable, le maire a donné l'information que d'autres municipalités ont fait part de leur décision concernant le regroupement des services de sécurité incendie de la MRC, certaines y adhérant, d'autres choisissant de ne pas s'y engager.

Transport

10. Relativement à une demande du club de motoneige *Armony* d'obtenir l'autorisation de longer une partie du rang Saint-Charles, pour contourner un terrain sur lequel le droit de passage lui a été retiré, il a été résolu à l'unanimité **de requérir du club qu'il fournisse les panneaux de signalisation routière nécessaires et qu'il procède à leur installation.**
11. Et concernant cette même demande du club de motoneige, **avis de motion a été donné** à l'effet que le Règlement no. 274 concernant la circulation des motoneiges sur une partie du rang Saint-Charles sera présenté pour adoption lors de la prochaine séance ordinaire. Le projet de Règlement no. 274 a été déposé par la même occasion.
12. Le point à l'ordre du jour, concernant la circulation des véhicules lourds sur la Grande Ligne, a été remis à une prochaine séance.
13. En information, le maire monsieur Claude Frappier a signalé le projet de remplacement du pont d'Allard, à la limite entre Saint-Paulin et Saint-Alexis-des-Monts.

Hygiène du milieu

14. Dans le dossier du prolongement des services au secteur du Lac-Bergeron, il a été résolu à l'unanimité d'**accepter la réception définitive des ouvrages excluant le poste de pompage**, d'accepter le décompte progressif no. 7 révisé, lequel implique que **la Municipalité acquitte la somme due de 201 931,49 \$ et retient un montant de 10 000 \$ relativement aux problèmes survenus avec les mini-postes de pompage.**
15. Il a été résolu à l'unanimité que la Municipalité **acquitte une facture d'environ 263 \$**, laquelle avait été envoyée à monsieur André Bellefeuille, résident du chemin de la Robine, par l'entreprise *M.E.I. Assainissement* sur aux problèmes survenus avec les mini-postes de pompage.
16. En information pour le secteur de l'hygiène du milieu, la conseillère madame Requilé a signifié que la *Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie* a octroyé le montant promis de 15 000 \$ en lien avec la mise en place de l'écocentre municipal. La Municipalité devra fournir à la Régie les mêmes données opérationnelles qu'elle doit déjà fournir au ministère de l'Environnement.

Santé et bien-être des citoyens

17. Il a été résolu à l'unanimité de soumettre **un projet d'îlots de végétaux comestibles** pour une demande du financement au *Programme de soutien en saine alimentation*, géré notamment par l'organisme *Maski en Forme* et le CIUSSS.
18. Relativement à **la réfection du trottoir et de la rampe à l'Édifice municipal J.A.E.-Lafèche**, il a été résolu à l'unanimité d'accepter le certificat de paiement no. 3 et de verser le montant final de 506,29 \$, toutes taxes incluses, à *Les Entreprises Auclair inc.* de Saint-Paulin.
19. Il n'y avait pas d'autre information à donner dans le secteur de la santé et du bien-être des citoyens.

Aménagement, urbanisme et zonage

20. Il n'y avait pas de sujet pour décision dans le secteur de l'aménagement, de l'urbanisme et du zonage. Le conseiller monsieur André St-Louis a cependant donné l'information à l'effet qu'une réunion aura lieu le 18 janvier prochain concernant les règlements relatifs au secteur, lesquels seront présentés au Conseil par la suite.

Culture et loisirs

21. Relativement à **la réfection de la couverture de la toiture du Centre multiservice Réal-U.-Guimond**, il a été résolu à l'unanimité d'accepter le certificat de paiement no. 3 et de verser le montant final de 813,74 \$, toutes taxes incluses, à *Les Entreprises Auclair inc.* de Saint-Paulin.
22. Il n'y avait pas d'autre information à donner dans le secteur de la culture et des loisirs.

Autres sujets

23. La séance ayant lieu à huis clos, il n'y a pas eu de parole au public. Cependant, il a été résolu à l'unanimité d'envoyer un accusé de réception aux citoyens qui ont fait parvenir leurs commentaires concernant le trafic des véhicules lourds sur la Grande Ligne.
24. Par vote unanime, à 19 h 55, la séance a été levée.

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

Administration générale

1. La séance a été ouverte à 20 h 15 et se déroule en présentiel, mais en l'absence de public en raison de la situation sanitaire en vigueur. La séance est enregistrée et sera mise en ligne sur le site Internet de la Municipalité. Tous les élus sont présents.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2020, de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 et de la séance d'ajournement du 16 décembre 2020 ont été adoptés à l'unanimité.
4. Un relevé de la correspondance reçue depuis la dernière réunion a été déposé.
5. Les comptes courants ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
6. Il a été résolu à l'unanimité de renouveler, pour l'année 2021, **l'adhésion du directeur général de la Municipalité à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)**, pour un montant de 495 \$, taxes en sus.
7. Dans le cadre de la gestion des documents municipaux, **la destruction de certains documents municipaux** figurant sur une liste préparée à cette fin conformément au calendrier de conservation approuvé par BANQ, a été autorisée.

8. Il a été résolu à l'unanimité de **renouveler, pour l'année 2021, les assurances générales de la Municipalité** auprès de la *Mutuelle des Municipalités du Québec* (MMQ), pour un montant de 64 304 \$, toutes taxes incluses.
9. En administration générale, il n'y avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Sécurité publique

10. En information pour le secteur de la sécurité publique, la conseillère répondante, madame Claire Boucher, a donné l'information à l'effet que la Municipalité de Saint-Boniface a signifié son intention de participer à la future Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, à laquelle participent cinq municipalités jusqu'à maintenant.

Transport

11. **Le Règlement no. 274 concernant la circulation des motoneiges sur une partie du rang Saint-Charles a été adopté à la majorité** (5 pour, 1 contre).
12. Il a été résolu à l'unanimité d'accorder le droit de passage au **1 000 km du Grand Défi Pierre-Lavoie** sur le territoire de la Municipalité le 18 juin prochain en soirée et d'autoriser l'organisation à utiliser un drone pour documenter l'événement.
13. Concernant **la circulation du transport lourd sur la Grande Ligne**, il a été résolu à l'unanimité de demander officiellement à la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton une rencontre afin de trouver une solution à ce problème pour lequel nous cherchons des solutions.
14. En information, le maire monsieur Claude Frappier a mentionné qu'il est allé vérifier directement sur les lieux de la carrière, d'où provient la circulation du transport lourd à Saint-Élie-de-Caxton, et qu'à l'heure actuelle, les activités semblent à l'arrêt.

Hygiène du milieu

15. Il a été résolu à l'unanimité de mandater la conseillère répondante du secteur, madame Laurence Requilé, pour participer au nom de la Municipalité à des rencontres de travail organisées par l'OBVRLY dans le cadre de **l'élaboration de plans directeurs de l'eau municipaux (PDE)**.
16. En information, madame Requilé a mentionné qu'une réunion se tiendra prochainement avec le gestionnaire des cours d'eau de la MRC de Maskinongé au sujet du dossier des bandes riveraines du cours d'eau Rivière-St-Louis, et d'autres.

Santé et bien-être des citoyens

17. Pour y représenter la Municipalité, il a été résolu à l'unanimité de nommer messieurs Mario Lessard et Ghislain Lemay sur **le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation Anna-Milot**.

18. Il a été résolu à l'unanimité d'appuyer la résolution de la MRC de Maskinongé de présenter une demande collective d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche *Municipalité amie des aînés (MADA)* – Volet 2.
19. Le conseiller répondant du secteur, monsieur Mario Lessard, a signifié qu'il n'y avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Aménagement, urbanisme et zonage

20. Concernant **la subvention annuelle versée au Comité industriel de Saint-Paulin**, il a été résolu d'en verser la première tranche prévue au budget, au montant de 22 444,50 \$, vers le mois d'avril prochain.
21. Suite à une proposition reçue de la part de l'entreprise *LibertéVision*, il a été résolu à l'unanimité d'autoriser des travaux de **calibration de l'écran de l'enseigne numérique au 4-coins** pour un montant de 750 \$, taxes en sus.
22. En information, le conseiller répondant du secteur, monsieur André St-Louis, a signifié qu'une réunion de travail conjointe aura lieu, le 18 janvier prochain, entre le Conseil et le comité consultatif d'urbanisme.

Culture et loisirs

23. Il n'y avait pas de décision à prendre dans le secteur de la culture et des loisirs mais, en information, le conseiller répondant, monsieur Jacques Frappier, a annoncé la démission de monsieur Michel Beaumier à titre de président et administrateur de l'O.T.J. St-Paulin. Les membres demeurant au conseil d'administration verront à combler la vacance lors de la prochain assemblée.
24. En addition, monsieur le maire a donné l'information à l'effet que quelque 300 \$ ont été encaissés en amendes et ventes et livres par la bibliothèque et qu'un montant d'environ 600 \$ sera octroyé au service municipal pour l'achat de nouveaux livres.

Autres sujets

25. Par vote unanime, à 20 h 27, **la séance a été ajournée** au lundi 18 janvier 2021 à 18 h 30.

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 18 JANVIER 2021

Administration générale

1. La séance, qui avait été ajournée le 11 janvier dernier, a été ouverte à 19 h 14 et se déroule en présentiel, mais en l'absence de public en raison de la situation sanitaire en vigueur. La séance est enregistrée et sera mise en ligne sur le site Internet de la Municipalité. La séance se déroule en l'absence du conseiller monsieur Mario Lessard.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

3. Dans le cadre de la gestion des documents municipaux, **la destruction de certains documents municipaux** figurant sur une liste préparée à cette fin conformément au calendrier de conservation approuvé par BANQ, a été autorisée.
4. En administration générale, il n’y avait pas d’information supplémentaire à transmettre.

Sécurité publique

5. Aucun sujet n’était à traiter pour décision. En information, la conseillère répondante du secteur, madame Claire Boucher, a donné l’information à l’effet qu’une rencontre aura lieu par visioconférence, le lundi 25 janvier 2021 en soirée, concernant le regroupement de services de sécurité incendie de la MRC de Maskinongé.

Transport

6. Aucun sujet n’était à traiter pour décision. En information, le maire monsieur Claude Frappier a mentionné que l’occasion ne s’était pas encore présentée afin qu’il rencontre son homologue de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour la question de la circulation du transport lourd sur la Grande Ligne.

Hygiène du milieu

7. Aucun sujet n’était à traiter pour décision. En information pour le secteur, la conseillère répondante, madame Laurence Requilé, a signifié qu’une rencontre avec le gestionnaire des cours d’eau et l’ingénieur civil de la MRC de Maskinongé aura lieu le 19 janvier prochain concernant le dossier des cours d’eau sur notre territoire.

Santé et bien-être des citoyens

8. Il a été résolu à l’unanimité que la Municipalité de Saint-Paulin appuie le **Recensement 2021** qu’effectuera *Statistiques Canada* et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.
9. Il n’y avait pas d’autre information à donner dans le secteur de la santé et du bien-être des citoyens.

Aménagement, urbanisme et zonage

10. Le Baluchon ayant déposé **divers projets de développement** à l’attention du Conseil, il a été résolu à l’unanimité de poursuivre la discussion avec l’entreprise de Saint-Paulin.
11. La question de la participation de la Municipalité au projet *Plan de développement d’une communauté nourricière* n’a pas été traitée.
12. En information, le conseiller répondant du secteur, monsieur André St-Louis, n’avait pas d’information supplémentaire à diffuser.

Culture et loisirs

13. Aucun sujet n'était à traiter pour décision et le conseiller répondant du secteur, monsieur Jacques Frappier, n'avait pas d'information à diffuser.

Autres sujets

14. La séance ayant lieu à huis clos, il n'y a pas eu de parole au public. Également, aucune communication écrite n'a été reçue.

15. Par vote unanime, à 19 h 20, la séance a été levée.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2021

1. La séance a été ouverte à 18 h 30 et se déroule en présentiel, mais en l'absence de public en raison de la situation sanitaire en vigueur. La séance a été enregistrée et elle sera disponible sur le site Internet de la Municipalité. Tous les élus sont présents et chacun a renoncé à l'avis de convocation et à l'avis de 72 heures pour la disponibilité de la documentation.

2. **Le Comité industriel projette de morceler un terrain du parc industriel**, le lot 5333944 du Cadastre du Québec, pour lequel la Municipalité avait déjà donné un cautionnement. Cette caution avait pour but de permettre au Comité d'être avantagé en engageant un prêt lors de l'achat du terrain. Étant donné ce droit sur le terrain en faveur de la Municipalité, son autorisation est légalement nécessaire afin de pouvoir procéder au morcellement projeté. Il a été résolu à l'unanimité de donner l'autorisation de la Municipalité.

3. Par vote unanime, la séance extraordinaire a été levée.

**Dans les sentiers
de la MRC de Maskinongé,
surveillez les points de**

**LOCALISATION
D'URGENCE**



Profitez de la nature
et des paysages
de la région
en toute sécurité!



tourisme.maski.quebec



*Transport Adapté du Comté
de Maskinongé inc.*

Le transport adapté a pour but de favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées.

Pour être admissible au transport adapté, une personne devra répondre aux deux critères suivants :

- 1) Être une personne handicapée, c'est-à-dire avoir une déficience significative et persistante et être limitée dans l'accomplissement des activités normales.
ET
- 2) Avoir sur le plan de la mobilité des limitations justifiant l'utilisation d'un service de transport adapté.

Conditions d'admissibilité

Le comité d'admission détermine l'admissibilité d'une personne en analysant son dossier. Les décisions d'admissibilité sont basées sur les critères établis dans la *Politique d'admissibilité au transport adapté* du ministère des Transports.

Pour information : (819) 228-9661

Cher utilisateur et chère utilisatrice de la bibliothèque municipale, aidez-nous à vous aider !

Par le biais du Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc., votre bibliothèque municipale veut vous entendre. Afin de continuer à vous offrir un service de qualité et tenir compte de vos besoins, nous vous sollicitons pour répondre à un bref sondage.

Pour nous, il est essentiel de vous consulter sur diverses questions, car vos réponses et la compilation des résultats obtenus permettront à notre principal partenaire qu'est le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie de mieux comprendre vos attentes afin d'ajuster leur offre de services. Vos réponses serviront de base afin d'augmenter le niveau de satisfaction de la clientèle des bibliothèques municipales.

Merci de prendre le temps de nous répondre. **À remplir avant le 19 mars 2021.**

Ce sondage est également disponible en ligne. Vous pouvez le compléter en vous rendant à : <https://fr.surveymonkey.com/r/5PH8CR9> ou en scannant le code QR ci-dessous :



**TRANSPORTS
COLLECTIFS**
MRC de Maskinongé

« Simple, facile, efficace & économique ! »



Nous sommes en fonction

**Réservation obligatoire pour
tous les services incluant les
navettes Express**



819.840.0603



info@ctcmaskinonge.org



@CTCM1



www.ctcmaskinonge.org

Merci de réserver au plus tard la veille de votre déplacement

du lundi au jeudi avant 15 h, le vendredi avant 10 h
les réservations pour la fin de semaine et les lundis doivent se faire les vendredis

Club Joie de Vivre de Saint-Paulin

Prenez l'habitude de visiter régulièrement le site **Internet** de la FADOQ. Vous y trouverez toutes les informations concernant les activités et événements de la FADOQ, les conditions de renouvellement de votre carte ainsi que le détail de nos revendications et programmes en vigueur. Vous y trouverez également la liste des commerçants qui offrent des rabais exclusifs aux membres FADOQ sur simple présentation de la carte (par exemple la pharmacie Familiprix de Saint-Paulin offre un rabais à tous les mercredis). Inscrivez vous à l'**infolettre** pour avoir la chance de participer à des tirages. Vous connaissez la revue **Virage**? Elle peut vous être acheminée gratuitement, suffit de s'abonner. **Tout le monde y gagne à être mieux informés.**

Pour toute question et / ou demande d'information concernant les activités du Club, vous pouvez joindre un des membres du conseil d'administration ou contacter **Madame Lise Duhaime** au 819 268-5363 ou **Madame Marie-Claire Picotte** au 819 268-2165.

Toutes les activités des clubs sont suspendues jusqu'à nouvel ordre de la FADOQ provinciale.

Fêtes en mars

Bonne fête à toi membre de l'âge d'or !

03 Marie-Claire Picotte	16 Rita Lampron
09 Ginette Lessard	19 Patricia Côté
10 Nathalie Bellemare	20 Louise Boisclair
11 Yvon Saint-Onge	21 Marcel Frappier
11 André Saint-Amant	22 Gisèle Bergeron
13 Liliane Pratte	22 Pierrette Beaumier
16 Henriette Chevalier-Béland	30 Joël Lessard



Fêtes en avril

01 Réal Plante	16 Yves Mongrain	24 Aline Lessard
03 Édith Pratte	16 Clément Pelletier	24 Danielle Venne
05 Hélène Picotte-Lemay	20 Élisabeth Milette	25 Jacques Picotte
08 Monique Blais	20 Alain Arseneault	29 Diane Gascon
11 Yves Savard	20 Pierre Tremblay	29 Diane Côté
12 Firmin Saint-Yves	21 André Saint-Louis	30 Anna Martin
15 Céline Casaubon		

Toute l'équipe, en profite, également, pour vous souhaiter, malgré la pandémie, une bonne année 2021. On pense à vous et on a hâte de vous revoir et de recommencer nos activités. Bon courage, faites attention à vous, évitez les sorties et ne perdez pas espoir que tout va finir par revenir à la normale.



Camil Pelletier,
secrétaire



MAISON DE JEUNES AU BOUT DU MONDE
1811 rue Damphousse (Bureau Principal)
St-Paulin (819) 268-2709
230 rue Notre-Dame
St-Alexis-Des-Monts (819)-265-2020
mdjauboutdumonde@gmail.com
www.mdjauboutdumonde.org
www.facebook.com/mdjauboutdumonde

Notre CA recrute!

Notre organisme est à la recherche d'un membre pour son CA (Conseil Administratif). Le CA veille au bon fonctionnement de la Maison de Jeunes par ses décisions. Il se réunit 6 à 8 fois par année pour des rencontres d'une durée d'environ deux heures. C'est une implication bénévole enrichissante pour les personnes qui ont à cœur le développement des adolescents de St-Paulin et de St-Alexis des Monts.

Offre d'emploi pour

1 Animateur(trice)- Intervenant(e)



Description du poste :

Sous la responsabilité de la direction. L'employé accomplit un travail quotidien auprès des jeunes. Il se doit d'être un adulte significatif et créer un lien de confiance avec ceux-ci. L'employé voit à l'élaboration des activités offertes aux jeunes. De par son contact quotidien avec eux, l'animateur-intervenant, dans une approche globale, identifie les besoins des jeunes et voit, avec l'équipe de travail, à mettre en place les activités pour y répondre. L'animateur-intervenant a un rôle de facilitateur et amène les jeunes à développer leur esprit critique.

- 32h par semaine à 16,50\$/heure et 17\$ de l'heure après la probation de 3 mois
- 3 à 4 soirs semaine
- Assurance collective et REER
- Possibilité de télétravail au besoin

Profil recherché :

DEC terminé (intervention. Loisirs)
Personne dynamique, organisée, fiable, qui aime travailler en équipe et auprès de la clientèle adolescente
Doit posséder une voiture
Envoi ton CV à : mdj.directiongenerale@gmail.com

Covid-19!



Malgré la pandémie, la Maison de jeunes est un service essentiel puisque nous œuvrons auprès d'une clientèle vulnérable.

Nous avons adapté nos services avec les recommandations de la santé publique :

- Le port du masque en tout temps
- Désinfection des mains lorsqu'un jeune entre
- Distanciation de 2m entre chaque individu
- Pas de rassemblement extérieur
- Adaptation des services d'activités
- Renforcement des services sur les réseaux sociaux
- Nombre de jeunes limités à nos deux points de service.
- Service en ligne sur plusieurs plages horaire
- Respect du couvre-feu lorsqu'il est en vigueur
- Respect des restrictions pour chaque palier d'alerte (Palier de couleur du Gouvernement)

Pour connaître notre horaire veuillez consulter notre page Facebook *L'horaire ainsi que les restrictions peuvent changer sans préavis puisque nous devons s'adapter aux consignes de la Santé Publique. *

Surveillez notre page Facebook (www.facebook.com/mdjauboutdumonde) et le profil de Paul-Alexis Dumonde, notre animateur virtuel (www.facebook.com/paulalexisdumonde), pour connaître les activités et les changements d'horaire!

Merci à nos partenaires Diamant 2020-2021 :



Gouvernement
du Canada



Saint Alexis
des Monts



Centraide



crc



Desjardins
Caisse de l'Ouest
de la Mauricie

Québec

Fondation
Fournier-Éthier



Desjardins
Caisse Populaire de
St-Alexis-des-Monts

Places limitées

Inscription dès le 1^{er} février 2021

Comment s'inscrire?

Pour inscrire votre enfant au programme, communiquez avec le secrétariat de votre école de proximité afin de prendre un rendez-vous. Vous devez présenter les documents suivants :

- 1- L'original du certificat de naissance grand format de votre enfant mentionnant le nom des parents.
- 2- Une preuve de résidence des parents telle qu'un permis de conduire, un compte de taxe scolaire ou municipale, une facture d'Hydro-Québec.

Une fois les inscriptions terminées, les groupes d'enfants seront formés.

*Si les inscriptions dans votre municipalité ou votre quartier ne sont pas suffisantes pour former un groupe, vous serez invités à vous joindre à l'école offrant le programme le plus près de votre domicile.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Internet :
www.csenergie.qc.ca/onglet_enseignement_pre_scolaire_et_primaire/services/passe-partout
ou

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec

Madame Stéphanie Gao, conseillère pédagogique
819 539-6971, poste 2257 / 1 888 711-0013



Centre
de services scolaire
de l'Énergie
Québec

Service d'impôt

Pour les personnes avec un revenu annuel de moins de :

27 000\$ pour une personne seule

32 000\$ pour un couple



SERVICE D'AIDE
EN IMPÔT
PROGRAMME
DES BÉNÉVOLES
DEPUIS 1988

POUR LA POPULATION DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Inscriptions seulement avec rendez-vous

St-Paulin, St-Alexis-des-Monts

Judi, 25 février 2021

Louiseville

du 1er mars au 23 avril 2021

Pour les autres critères d'admissibilité

et prendre rendez-vous,

Téléphonez au 819-228-3224



Centre d'action bénévole
de la MRC de Maskinongé

FRAIS D'ADMINISTRATION DE 5 \$

EXIGÉS ET PAYABLES LORS DE L'INSCRIPTION

Des modifications pourraient être apportées selon les directives COVID19 du gouvernement

La page des capsules ponctuelles

Par Michel Purcell

Non! Je ne vous souhaiterai pas bonne année.

Je l'ai fait l'an passé. Vous avez vu ce que ça a donné...

>-----<

Selon certains, le hasard n'existe pas.

Pour eux, si les choses arrivent, c'est qu'il y a une raison. Si je suis ce raisonnement, même le mot "hasard" ne serait pas le fruit du hasard.

Est-ce que ce matin, par hasard, quelqu'un serait assez gentil pour m'en donner la raison avant que je perde la mienne.

>-----<

Depuis le temps que j'écris des capsules, je devrais être tanné.

Ben non! Chaque matin m'inspire quelque chose de nouveau. Comme là, je regarde l'érable devant la maison. Il est recouvert d'une fine couche de neige et je trouve ça beau. Tout autour, il y a les flocons qui tombent délicatement, sans empressement, comme des mots sur une page blanche.

Même si certaines observations ne veulent pas dire grand-chose, j'aime bien les partager. C'est dans ma nature.

>-----<

Sans trop m'en rendre compte, lors de moments de faiblesse et de découragement, il m'arrive d'avoir le blâme facile.

Dans cette grande galère planétaire, je pointe de mon doigt accusateur les rameurs qui me semblent manquer de cœur. Pendant que je le fais, je ne rame pas plus qu'eux. Pour passer au travers de cette deuxième vague, je devrai trouver mieux que de me plaindre d'eux.

Comme le dirait mon philosophique ami Popeye le vrai marin, grand mangeur d'épinards: "Ajouter une vague de reproches à une mer déjà agitée, n'est d'aucune utilité".

>-----<

Je ne suis pas un grand nostalgique.

J'invoque rarement le bon vieux temps de ma jeunesse pour renouer avec le bonheur. La nostalgie ne m'apportant rien de neuf, je préfère m'attarder au moment présent. Le seul temps qui compte vraiment pour me sentir réellement vivant alors que l'heure ne cesse de tourner.

De ce que j'en pense, vivre dans le passé n'est pas d'avance.

>-----<





Comme dans la publicité télé sur la location de chauffe-eau, il y a beaucoup de choses que je ne sais pas.

Par exemple, j'ignore pourquoi ma journée d'hier m'a donné l'impression de durer une éternité. On aurait cru qu'à chaque seconde qui s'écoulait, une nouvelle année s'ajoutait. Je ne sais pas si c'est la brume, la grisaille ou le morose crachin de chagrin qui m'ont fait cet effet mais même mes amis imaginaires ne savaient plus quoi penser, quoi faire.





Juste pour vous donner une p'tite idée de cette interminable journée, tout ce que j'en retiens est que si je veux, je peux louer un chauffe-eau.

CALENDRIER DES COLLECTES

MARS 2021

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1	2	3	4	5	6
7	8	 9	10	11	 12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	 23	24	25	 26	27
28	29	30	31			

AVRIL 2021

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	2	3
4	5	 6	7	8	 9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	 20	21	22	 23	24
25	26	27	28	29	30	

AVEC LA NEIGE QUI S'ACCUMULE...

prenez soin de voir aux points suivants

Ne laissez pas vos entrées, perrons ou autres être obstrués par la neige

En cas d'urgence l'accès à votre résidence doit être facile

Il est strictement interdit, sans autorisation de la Municipalité, de pousser la neige de l'autre côté de la rue face à votre résidence, ou bien de la transporter ailleurs

Ne pas procéder à l'installation de quels dispositifs que se soient visant à empêcher le tracteur municipal qui élargit les chemins de souffler la neige sur le terrain

La collecte des ordures et des matières recyclables peut s'avérer difficile lors des accumulations de neige

Dégagez donc vos bacs et vos sacs en de pareilles circonstances !



Statistique Canada embauche

Postulez dès maintenant!

www.recensement.gc.ca/emplois



Les avantages du recensement pour votre communauté

Le recensement est un élément important de l'identité canadienne qui remonte à 1666 lorsque Jean Talon, premier intendant de la Nouvelle-France, décida d'effectuer le premier recensement canadien. De nos jours, le recensement est la principale source de données sociodémographiques du pays et les renseignements recueillis sont utilisés pour définir les programmes proposés et appuyer les communautés à travers le pays.

Le recensement est un aspect important de notre patrimoine culturel car les données recueillies sont le reflet de notre pays, de nos provinces, de nos villes et de nos quartiers. Ces données permettent également aux gouvernements de prendre des décisions plus éclairées et de mettre sur pied des politiques publiques plus pertinentes. De plus, vous et votre communauté profitez également des renseignements obtenus par le biais du recensement, et votre contribution peut faire une grande différence. En plus de faire votre devoir civique, vous profitez de plusieurs avantages en participant au recensement :



Infrastructures. Y a-t-il beaucoup d'enfants dans votre région et suffisamment de terrains de jeux pour les occuper? La population d'ainés est-elle élevée et le nombre d'établissements médicaux suffisant pour répondre à leurs besoins? Le recensement est la meilleure façon de recueillir les données nécessaires pour répondre à ces questions et pour documenter les caractéristiques démographiques d'un pays. Une fois les renseignements obtenus, les organismes communautaires et les politiciens sont en mesure de présenter des arguments plus solides afin de planifier les infrastructures qui répondent le mieux aux besoins de votre quartier.

Transports. Utilisez-vous les transports en commun pour vous rendre au travail? Le nombre d'autobus est-il suffisant dans votre localité pour permettre à vos adolescents de se déplacer seuls? Y a-t-il suffisamment d'autocars pour vous permettre de visiter certains membres de votre famille qui vivent en région éloignée? Les données recueillies par le biais du recensement nous renseignent sur les temps de trajet et sur l'utilisation des transports en commun. Elles peuvent donc être utilisées pour planifier de nouveaux trajets pour les autobus ou des voies supplémentaires pour les routes existantes déjà congestionnées.

Culture. Chaque communauté possède une composition unique d'habitants qui sont à des étapes différentes de leur vie, qu'il s'agisse de retraités ou de jeunes familles. Grâce aux données obtenues par le recensement, les gouvernements provinciaux et fédéral sont ainsi en mesure d'offrir des programmes et des services de soutien qui répondent aux besoins des résidents des différentes communautés, comme des garderies, des écoles et des résidences pour personnes âgées.

Le prochain recensement aura lieu au mois de mai 2021. Assurez-vous d'y participer afin de permettre à votre communauté de profiter de ses nombreux avantages. Vous pouvez participer au recensement en remplissant le formulaire papier ou celui que vous trouverez en ligne. Pour en savoir davantage, consultez le [site Web du recensement](#).

O.M.H. Anna-Milot

L'offre de logements à loyer modique est maintenant gérée par l'Office municipal d'habitation Anna-Milot.

Ce nouvel office a été formé suite au regroupement des anciens offices de Saint-Paulin, Charette, Saint-Barnabé et Saint-Alexis-des-Monts.

Pour des familles ou bien des personnes de 50 ans et plus, vous pouvez déposer votre demande en tout temps sans devoir attendre qu'il y ait des logements vacants.

Contactez Mme Danielle D. Villemure au 819 268-2727

Toutes les saisons sont bonnes pour cotiser



**Découvrez les avantages
de cotiser toute l'année.**

Date limite pour cotiser au REER
pour l'année d'imposition 2020 : 1^{er} mars 2021

1 800 CAISSES | desjardins.com/reer-celi